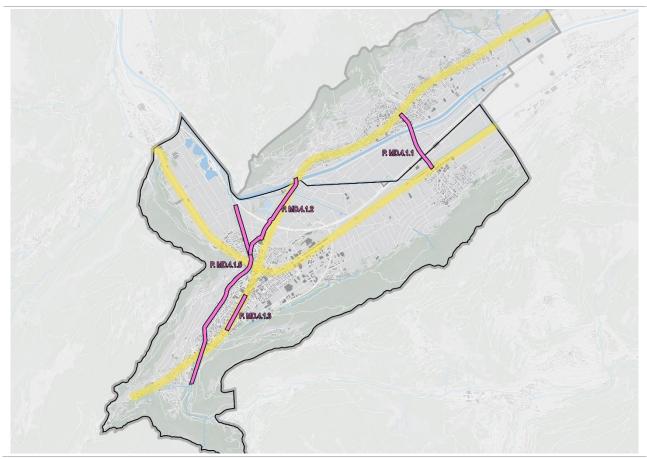
# P.MD.4.1 Paquet de mesures bénéficiant de contributions fédérales forfaitaires Mobilité douce – Priorité A Coût du paquet à venir Le diagnostic a permis de relever le fort potentiel de l'agglométation du Coude du Rhône en termes de déplacements modes doux (topographie, relatives courtes distances, etc.) que ce soit pour les déplacements pendulaires ou de loisirs. Cependant des nombreuses faiblesses ont malgré tout été identifiées (discontinuités, points dangereux, manque d'attractivité, etc.).

# Description de la conception

En cohérence avec le concept mobilité douce (piétons et vélos) élaboré à l'échelle de l'agglomération, le présent paquet de mesures propose différents aménagements ponctuels ou liaisons, en priorité A, pour améliorer le réseau existant, voire le compléter selon les besoins identifiés. Ensemble, ces sous-mesures permetteront de disposer à terme d'un véritable réseau mobilité douce qualitatif (sécurisé, continu et maillé) à l'échelle de l'agglomération.

## Représentation cartographique des mesures partielles



Coûts: à venir

Coûts: à venir

### **Mesures partielles**

### P.MD.4.1.1 Liaison cyclable entre Charrat et Fully

La liaison entre les villages de Charrat et Fully est très routière. La route cantonale RC73 ne dispose d'aucun aménagement cyclable et la limitation de vitesse (60km/h) la rend inconfortable pour les déplacements à vélo, voire dangereuse. Conformément au plan directeur vélo de Fully, il est ainsi proposé de mettre en œuvre une véritable liaison en site propre pour les vélos afin de relier Charrat (sa gare et son réseau de mobilité douce interne) à Fully (et son réseau de mobilité douce interne) et au Rhône.

Instance(s) responsable(s): SDM

Instance(s) concernée(s): Commune de Martigny, Commune de Fully

Stratégie sectorielle : S.MD.1, S.MD.2, S.MD.3, S.TP.3, S.U.2

Mètres linéaires de la mesure MD : à venir

### P.MD.4.1.2 Liaison cyclable entre Martigny et Fully

Actuellement, la liaison mobilité douce entre Martigny et Fully est existante, pour une bonne partie en site propre, en parallèle de la RC71. Il s'agit d'un axe stratégique car il relie Fully à Martigny (à ses emplois et sa gare). Un fort potentiel est à exploiter de cet axe qui manque aujourd'hui d'attractivité et qui doit être prolongé jusqu'au réseau MD interne de Martigny. Il est proposé une requalification qualitative de cet axe (mobilier urbain, arborisation, etc.) pour augmenter sa qualité et réduire la perception de la distance. Cet itinéraire doit également être prolongé jusqu'à la passerelle du Courvieux selon le projet existant.

Instance(s) responsable(s) : SDM, Commune de Martigny

Instance(s) concernée(s): -

Stratégie sectorielle : S.MD.1, S.MD.2, S.U.2 Mètres linéaires de la mesure MD : à venir

# P.MD.4.1.3 Aménagement cyclable sur l'avenue du Gd-St-Bernard à Martigny Coûts : à venir

L'avenue du Gd-St-Bernard à Martigny a été identifiée comme axe structuant pour rejoindre la Place Centrale ainsi que la gare depuis les quartiers du haut de la ville et depuis la commune de Martigny-Combe. En cohérence avec la hiérarchie du réseau routier, l'avenue du Gd-St-Bernard fait partie du réseau collecteur et cet axe est prévu d'être maintenu à 50km/h. Il est donc proposé de sécuriser cet axe pour les vélos avec l'aménagement de pistes cyclables (les piétons disposent de larges trottoirs), probablement en substitution des places de stationnement longitudinales.

Instance(s) responsable(s): Commune de Martigny

Instance(s) concernée(s) : -

Stratégie sectorielle : S.MD.1, S.MD.2, S.U.2 Mètres linéaires de la mesure MD : à venir

Coûts: à venir

# P.MD.4.1.4 Concept sationnement vélo à l'échelle de l'agglomération

Les conditions de stationnnement vélo dans l'agglomération sont aujourd'hui lacunaires. Les emplacements sont pour l'heure très ponctuels sur le domaine public. L'objectif est d'offrir les conditions nécessaires pour un stationnement vélo sécurisé, visible, correctement dimensionné et de disposer de meilleures conditions d'accueil (aux générateurs) et de rabattement (sur les pôles de transports publics) afin de promouvoir les déplacements vélos pendulaires. Selon les plans directeurs vélo communaux, 200 places seront aménagées (100 couvertes et 100 en plein air). De plus, en cohérence avec la stratégie des transports individuels motoriser de disposer de parking + marche et parking + vélo, les parkings principaux en entrée de ville sont équipés de points de stationnement sécurisé et couvets pour favoriser le report modal des transports individuels motorisés aux modes doux. Les places de stationnement pour vélos sécurisées (vélo-station) prévues aux gares sont intégrées dans les fiches des plateformes multimodales.

Instance(s) responsable(s): Commune de Martigny, Commune de Martigny-Combe, Commune de Fully

Instance(s) concernée(s): -

Stratégie sectorielle : S.MD.2, S.TP.3, S.U.2 Nombre de place de stationnement pour vélo : 100

Nombre de places de stationnement pour vélo couvertes : 100

### P.MD.4.1.5 Accès aux rives de la Dranse en traversée de Martigny Coûts : à venir

Dans le cadre du projet de renaturation de la Dranse (élargissement des berges, sécurisation), il est prévu différents aménagements pour faciliter les accès modes doux (pentes douces aménagées, franchissements, etc.) et un traitement qualitatif pour la promenade (plantation de diverses essences, mobilier urbain, etc.).

Instance(s) responsable(s) : Commune de Martigny, Comme de Martigny-Combe

Instance(s) concernée(s): -

Stratégie sectorielle : S.MD.3, 1.P.1, S.P.3 Mètres linéaires de la mesure MD : à venir

Informations factuelles

Selon annexe 4